Agriculture and Agri-Food Canada | Agriculture et Agroalimentaire Canada

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

États financiers (non vérifiés)
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

Canada

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2010 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du ministère d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du ministère. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement du ministère* concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du ministère ou de l'organisme sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction; et en effectuant une évaluation annuelle de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Une évaluation pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2010 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

Le système de contrôle interne en matière de rapports financiers est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et apporter les ajustements nécessaires.

Le système de contrôle interne s'appuie sur le travail du personnel de la vérification interne, qui fait des vérifications et des examens périodiques de différents secteurs des activités du ministère, ainsi que sur le travail du comité ministériel de vérification, le cas échéant, qui surveille les responsabilités de la direction au regard du maintien de systèmes de contrôle adéquats et de la qualité des rapports financiers.

Les états financiers du ministère n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

John Knubley,
L'administrateur général

Pierre Corriveau,
Le dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
13 août 2010

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État de la situation financière (*non vérifié*)
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2010		2009 Redressé (note 16)	
ACTIFS				
Actifs financiers				
Montant à recevoir du Trésor	1 867 090	$	2 025 822	$
Débiteurs (note 4)	312 993		225 202	
Prêts à recevoir et avances de programme (note 5)	426 315		448 979	
Total des actifs financiers	2 606 398		2 700 003	
Actifs non financiers				
Charges payées d'avance et stocks	4 389		20 077	
Immobilisations corporelles (note 6)	380 828		328 240	
Total des actifs non financiers	385 217		348 317	
	2 991 615	$	3 048 320	$
PASSIFS ET AVOIR DU CANADA				
Passifs				
Créditeurs et charges à payer (note 7)	2 067 285	$	2 184 786	$
Salaires courus, indemnités de vacances et congés compensatoires	44 759		71 720	
Revenus reportés (note 8)	12 201		11 800	
Avantages sociaux futurs (note 9)	104 857		109 040	
Autres passifs (note 10)	601 780		418 498	
	2 830 882		2 795 844	
Avoir du Canada (note 11)	160 733		252 476	
	2 991 615	$	3 048 320	$

Passif éventuel (note 12)
Obligations contractuelles (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

John Knubley,
L'administrateur général

Pierre Corriveau,
Le dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

13 août 2010

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État des résultats (*non vérifié*)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2010 Résultats prévus	2010	2009 Redressé (note 16)
Charges			
Gestion des risques de l'entreprise	2 093 794 $	1 278 642 $	1 293 274 $
Services internes	287 560	404 611	449 944
Sciences, innovation et adoption	337 250	273 041	562 290
Développement du commerce et des marchés	97 474	99 359	78 754
Mesures à la ferme	140 847	97 391	40 646
Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments	142 117	90 298	54 510
Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental	64 347	86 595	178 585
Développement de l'agroentreprise	45 027	45 967	27 585
Développement des régions rurales et développement des coopératives.	20 984	21 676	16 472
Agence canadienne du pari mutuel	13 706	12 453	12 680
Facilitation de l'efficacité de la réglementation	37 899	11 020	16 098
Conseil des produits agricoles du Canada	2 709	2 974	3 020
Total des charges	3 283 714	2 424 027	2 733 858
Revenus			
Gestion des risques de l'entreprise	12 660	84 396	248 276
Services internes	14 696	7 787	9 529
Sciences, innovation et adoption	22 675	18 073	19 888
Développement du commerce et des marchés	151	33	10
Mesures à la ferme	19 635	18 161	18 658
Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments	2 294	293	403
Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental	6 140	63	575
Développement de l'agroentreprise	1 559	-	-
Développement des régions rurales et développement des coopératives.	382	-	-
Agence canadienne du pari mutuel	13 706	12 443	13 690
Facilitation de l'efficacité de la réglementation	811	6	121
Conseil des produits agricoles du Canada	-	-	-
Total des revenus	94 709	141 255	311 150
Coût de fonctionnement net	3 189 005 $	2 282 772 $	2 422 708 $

Information sectorielle (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État de l'avoir du Canada (*non vérifié*)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2010		2009 Redressé (note 16)	
Avoir du Canada, début de l'exercice	252 476	$	(162 977)	$
Coût de fonctionnement net	(2 282 772)		(2 422 708)	
Encaisse nette fournie par le gouvernement	2 284 526		2 497 864	
Variation des montants à recevoir du Trésor	(158 732)		282 633	
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 14)	65 235		57 664	
Avoir du Canada, fin de l'exercice	160 733	$	252 476	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État des flux de trésorerie (*non vérifié*)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2010		2009 Redressé (note 16)	
Activités de fonctionnement				
Coût de fonctionnement net	2 282 772	$	2 422 708	$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :				
Amortissement des immobilisations corporelles	(40 013)		(41 552)	
Gain (perte) sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(5)		(38)	
Variations n'affectant pas l'encaisse des immobilisations corporelles	17 189		163	
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 14)	(65 235)		(57 664)	
Variations de l'état de la situation financière				
Augmentation (diminution) des débiteurs	87 791		122 346	
Augmentation (diminution) des prêts à recevoir et avances de programme	(22 664)		(58 757)	
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance et stocks	(15 688)		15 562	
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	117 501		198 244	
Diminution (augmentation) des salaires courus, indemnités de vacances et congés compensatoires	26 961		(19 395)	
Diminution (augmentation) des revenus reportés	(401)		838	
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	4 183		(13 742)	
Diminution (augmentation) des autres passifs	(183 282)		(102 020)	
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	2 209 109		2 466 693	
Activités d'investissement en immobilisations				
Acquisition d'immobilisations corporelles	75 656		31 379	
Échanges d'immobilisations corporelles sans impact monétaire	(64)		(94)	
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(175)		(114)	
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	75 417		31 171	
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	2 284 526	$	2 497 864	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers (*non vérifié*)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(*Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars*)

1. Pouvoirs et objectifs

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a été créé à l'origine en 1868. En vertu de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire*, le ministre est responsable de l'agriculture, des produits dérivés de l'agriculture et de la recherche dans ces domaines, notamment de l'exploitation des stations agronomiques, à moins qu'ils aient été attribués de droit à un autre ministère ou organisme.

Le ministère dispense l'information, fait de la recherche, met au point la technologie, et offre les politiques et programmes qui assureront la sécurité du système alimentaire, la santé de l'environnement et des innovations propices à la croissance

Gestion des risques de l'entreprise

Agriculture et Agroalimentaire Canada a un programme intégral de gestion des risques de l'entreprise pour donner aux producteurs de meilleurs outils et le savoir-faire nécessaire pour les gérer. Ce programme leur procure une protection contre les légères baisses de revenu, une aide axée sur la marge de production quand leurs pertes de revenus sont plus importantes, un cadre d'indemnisation en cas de catastrophe pour les secourir rapidement et une assurance-production pour les protéger contre les pertes de production causées par des catastrophes naturelles. De plus, le programme prévoit une aide sous forme de garanties financières qui facilitera la commercialisation de leurs produits une fois que la conjoncture du marché et les prix seront plus favorables.

Services internes

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Sciences, innovation et adoption

Agriculture et Agroalimentaire Canada contribue à l'amélioration de la compétitivité du secteur des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels en appuyant des projets d'innovation qui sont conçus pour améliorer des nouveaux produits, des services, des procédés et des marchés. Des activités concertées de prévision et de recherche stratégiques et de partage de l'information permettent de prendre des décisions coordonnées et éclairées afin d'en arriver à une planification intégré regroupant les industries, les gouvernements et les universités. On fait la promotion des mesures de collaboration pour accélérer le transfert des connaissances scientifiques et technologiques en fonction du cycle d'innovation, et ce, afin d'appuyer les stratégies de succès éventuel qui ont été définies par le secteur industriel. On aide aussi les agriculteurs, les agri-entrepreneurs ainsi que les petites et moyennes entreprises agro-

industrielles qui s'efforcent d'adopter de nouvelles technologies et de commercialiser de nouveaux produits et services. Les recherches exploratoires et transformationnelles aident à cerner les débouchés éventuels et à préparer le secteur en vue des nouvelles possibilités et des nouveaux défis.

Développement du commerce et des marchés

Agriculture et Agroalimentaire Canada se fait le défenseur du commerce agricole du Canada en s'employant à éliminer les obstacles au commerce au pays et même à l'étranger et à multiplier les débouchés pour le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. Il aide celui-ci à trouver de nouveaux débouchés au pays et dans le monde ainsi que des façons d'améliorer sa productivité et sa compétitivité et de devenir ainsi plus prospère. Agriculture et Agroalimentaire Canada travaille aussi à faire reconnaître les produits canadiens grâce à l'initiative Image de marque du Canada sur les marchés internationaux et à la Stratégie de promotion de l'image de marque au Canada, et cela afin de consolider et d'élargir la présence du secteur sur le marché.

Mesures à la ferme

Agriculture et Agroalimentaire Canada vient en aide aux agriculteurs par des programmes d'application directe à la ferme qui permettent de déterminer les risques environnementaux et les possibilités connexes tout en soutenant l'élaboration d'une éthique de gestion agricole et agroalimentaire. Il les aide dans l'évaluation des risques agroenvironnementaux et la planification en fournissant de l'expertise, de l'information et des incitatifs pour stimuler l'adoption de pratiques d'agriculture durable au niveau de la ferme et du paysage, en explorant et concevant de nouvelles approches qui favorisent et soutiennent l'adoption de pratiques agricoles durables et en faisant mieux connaître les bienfaits de ces pratiques. Ces initiatives favorisent la bonne intendance de l'environnement et aident à atténuer les répercussions générales du secteur sur l'environnement. Elles contribuent à créer un environnement plus sain et à instaurer des conditions pour améliorer la qualité de vie de la population canadienne et à rendre le secteur agricole plus rentable.

Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments

Agriculture et Agroalimentaire Canada aide les producteurs et les organismes à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes de gestion des risques liés à la salubrité des aliments, à la biosécurité et à la traçabilité afin de leur permettre de prévenir et de contrôler les risques pour les ressources animales et végétales et de renforcer ainsi le secteur contre la propagation de maladies et les pertes sur les marchés intérieurs et étrangers. Les systèmes de gestion du risque comprennent les systèmes nationaux de salubrité alimentaire reconnus par le gouvernement fondés sur les principes d'analyse des dangers et la maîtrise des points critiques (HACCP) ou de type HACCP, à la ferme et en aval de la ferme; les systèmes nationaux de biosécurité; et le système national de traçabilité pour le secteur agroalimentaire. Ces systèmes sont également mis à profit dans la gestion des urgences pour limiter la propagation des maladies animales et végétales, réduisant par conséquent les répercussions environnementales et sociales d'une crise. Une stratégie nationale de biosécurité animale et végétale offre également une orientation stratégique générale visant à faire en sorte que les efforts soient ciblés sur les risques les plus élevés en matière de biosécurité. Parmi les participants admissibles, mentionnons les organismes sans but lucratif nationaux ou régionaux, les producteurs et les intervenants de l'industrie.

Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental

Agriculture et Agroalimentaire Canada s'emploie à aider le secteur par des initiatives qui lui permettent d'utiliser une démarche de gestion plus rigoureuse pour prendre des décisions face aux risques environnementaux et de trouver des correctifs appropriés. Agriculture et Agroalimentaire Canada réalise des projets de recherche fondamentale et appliquée afin de mieux comprendre les interactions entre l'agriculture et l'environnement face aux principaux défis en matière de protection de l'environnement qui se posent au Canada et dans les régions; élaborer des pratiques d'agriculture durable et valider les résultats environnementaux et économiques aux niveaux de la ferme et du paysage; mettre au point, améliorer et utiliser des indicateurs agroenvironnementaux, des systèmes de comptabilité des gaz à effet de serre et des indicateurs économiques pour évaluer la viabilité environnementale et économique du secteur. Ce programme fournit la plate-forme pour l'innovation, et la découverte de technologies et de stratégies qui sont utilisées comme base pour application par le secteur de façon à améliorer la performance agroenvironnementale du secteur.

Développement de l'agroentreprise

Cette activité de programme encourage l'utilisation de saines pratiques de gestion et d'en faire connaître les avantages tout en permettant aux entreprises du secteur d'être rentables et d'investir dans les secteurs où il le faut pour gérer de façon durable le fonds de ressources naturelles ainsi que produire et commercialiser des produits alimentaires et autres qui sont sans danger. Le Programme de développement de l'agroentreprise financera des activités provinciales et territoriales d'application de pratiques et de compétences en gestion des affaires qui renforcent la capacité des entreprises du secteur à évaluer les répercussions financières des améliorations qu'elles apportent à leurs méthodes, notamment l'effet sur leur rentabilité des plans environnementaux, des systèmes de salubrité des aliments et des projets d'innovation, à gérer la transformation, à réagir au changement et à innover dans leurs opérations, à comprendre leur situation financière et à mettre en place des mesures efficaces ainsi que des plans et pratiques de gestion, et qui favorisent la participation des jeunes agriculteurs ou des débutants dans ce domaine, des membres des Premières nations et des clients dans certains sous–secteurs en transition.

Développement des régions rurales et développement des coopératives.

Dans le cadre du programme Développement des régions rurales et développement des coopératives, le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire appuie le développement communautaire de deux façons distinctes.

- D'une part, il dirige une approche intégrée pangouvernementale appelée Partenariat rural du Canada. Il s'agit d'une approche par l'entremise de laquelle le gouvernement cherche à coordonner ses politiques pour les axer sur le développement socio-économique et le renouveau du Canada rural. De plus, il établit des partenariats avec les ministères fédéraux, les provinces et les intervenants ruraux et offre des outils pour permettre aux collectivités rurales d'utiliser leur faculté d'innovation afin de mettre à profit les attraits locaux et de devenir plus compétitives à l'échelle locale ou régionale.

- D'autre part, il favorise le développement des coopératives comme moyen efficace d'aider les Canadiens et les collectivités à se prendre en charge et à saisir de nouveaux débouchés. En outre,

il conseille l'ensemble du gouvernement sur les politiques et les programmes touchant les coopératives, et il établit des partenariats au sein du gouvernement fédéral et avec le secteur coopératif, les provinces et d'autres intervenants clés pour soutenir le développement des coopératives.

Agence canadienne du pari mutuel

En vertu de l'article 204 du Code criminel du Canada, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable des politiques et de la réglementation concernant les paris mutuels sur les courses de chevaux. L'Agence canadienne du pari mutuel est un organisme de service spécial d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui est chargé de réglementer et de superviser les activités de pari mutuel dans les hippodromes canadiens, et qui a pour objectif de s'assurer que le tout s'y déroule de manière équitable pour le public. Les coûts associés aux activités de l'Agence canadienne du pari mutuel sont recouvrés au moyen d'un prélèvement fixé actuellement à 0,8 p.100 sur chaque pari engagé au Canada. Les plans stratégiques de l'Agence canadienne du pari mutuel sont axés sur la réglementation et la surveillance de façon moderne, efficace et transparente des activités de pari mutuel sure les courses hippiques.

Facilitation de l'efficacité de la réglementation

Agriculture et Agroalimentaire Canada met en place des initiatives pour s'assurer que le milieu de la réglementation fait la promotion de l'innovation, de l'investissement et de la compétitivité du secteur. Le Ministère reconnaît qu'en raison du rythme accéléré des progrès technologiques et des nouveaux écarts entre les politiques réglementaires internationales et nationales, le milieu de la réglementation du Canada devra accroître sa capacité et accélérer son processus de modernisation s'il veut être réactif. Dans le cadre de ces initiatives, le Ministère collaborera avec les intervenants de la chaîne de valeur afin d'accroître leur capacité de respecter les exigences réglementaires ainsi qu'avec des partenaires fédéraux et l'industrie pour trouver des façons de rationaliser le fardeau réglementaire au moyen de mesures ciblées visant les priorités du secteur et ce, tout en conservant le régime réglementaire rigoureux du Canada en ce qui a trait à la santé et à la sécurité. Un processus de prise de décisions réglementaires fondées sur la science qui soit encore plus rapide et transparent permettra d'accroître la confiance du public et des intervenants.

Conseil des produits agricoles du Canada

Institué par l'entremise de la *Loi sur les offices des produits agricoles* (la Loi), le Conseil des produits agricoles du Canada est un organisme unique de surveillance de l'intérêt public qui fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (le Ministre). La Loi permet la création d'offices nationaux de commercialisation, de promotion et de recherche. Le Conseil des produits agricoles du Canada supervise ces offices et collabore avec eux pour s'assurer que le système de gestion de l'offre pour la volaille et les œufs, ainsi que le système de prélèvement pour les bovins de boucherie fonctionnent dans le meilleur intérêt des intervenants de ces secteurs, des producteurs aux consommateurs. Le Conseil des produits agricoles du Canada participe également de façon active à la gestion du portefeuille en conseillant le Ministre et en entretenant des liens avec les gouvernements provinciaux.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor énoncés ci-après, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires — Le ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs intégrés au rapport sur les plans et les priorités de 2010.

(b) Consolidation – Ces états financiers consolidés incluent les comptes des sous-entités qui sont sous le contrôle du ministère. Les comptes de ces sous-entités ont été consolidés avec ceux du ministère, et toutes les opérations et tous les soldes interorganisationnels ont été éliminés. Le périmètre comptable comprend le ministère d'Agriculture et Agroalimentaire, le Conseil des produits agricoles du Canada et l'Agence canadienne du pari mutuel. Les états financiers excluent les comptes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, la Commission canadienne du blé, la Commission canadienne des grains, la Commission canadienne du lait et Financement agricole Canada parce qu'ils ne sont pas sous le contrôle d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, donc ils ne sont pas consolidés.

(c) Encaisse nette fournie par le gouvernement — Le ministère fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le ministère est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le ministères sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(d) Montant à recevoir du Trésor – Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Revenus :

Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les fonds qui ont été reçus sont comptabilisés comme revenus reportés dans la mesure où le ministère a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services, ou des actifs qui seront utilisés à une date future.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Les remboursements des charges des années antérieures sont inclus dans les revenus de l'exercice où ils sont perçus.

Les intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. La comptabilisation des intérêts cesse lorsque le recouvrement du capital et des intérêts n'est pas raisonnablement sûr.

(f) Charges — Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers ne soient achevés.

Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert, dans la mesure où le transfert est autorisé et que le montant peut être estimé de manière raisonnable.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les installations, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(g) Avantages sociaux futurs :

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère

découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le ministère n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

(ii) Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(h) Débiteurs et prêts à recevoir – Les montants sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(i) Contributions remboursables – Le ministère a des contributions remboursables avec condition. Ces dernières sont des contributions remboursables en tout ou en partie lorsque les conditions établies dans l'entente se réalisent. Par conséquent, elles sont comptabilisées dans l'état de la situation financière uniquement lorsque les conditions établies dans l'entente sont satisfaites; elles sont alors comptabilisées comme débiteur et en réduction des charges au titre de paiements de transfert. La provision estimée pour non recouvrement est enregistrée lorsque approprié.

(j) Éventualité – Une éventualité représente des recouvrements ou obligations possibles qui peuvent devenir des recouvrements ou obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non.

(i) Passif éventuel – Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes des états financiers.

(ii) Recouvrement éventuel – Les recouvrements éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Cependant, les recouvrements éventuels dont la matérialisation est jugée probable sont mentionnés par voie de notes dans les états financiers.

(k) Garantie de prêt ou de prix – Une provision sur des garanties d'emprunt ou de prix est comptabilisée lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué pour honorer une garantie et que le montant de la perte anticipée peut être raisonnablement estimé. Le montant de la provision pour pertes est déterminé en prenant en considération l'historique des pertes antérieures ainsi que les conditions économiques affectant la capacité de remboursement des emprunteurs. La provision est révisée régulièrement et les variations de la provision sont passées aux dépenses de l'exercice.

(l) Passifs environnementaux – Les passifs environnementaux reflètent les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état des sites contaminés. À partir des meilleures estimations de la direction, on comptabilise un passif et une charge lorsque la contamination se produit ou lorsque le ministère est mis au courant de la contamination et est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. S'il n'est pas possible de déterminer la probabilité de l'obligation du ministère d'assumer ces coûts ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, les coûts sont présentés à titre de passif éventuel dans les notes complémentaires aux états financiers.

(m) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le ministère n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les oeuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Bâtiments	20 à 30 ans
Travaux et infrastructure	15 à 40 ans
Matériel et outillage	7 à 20 ans
Véhicules	7 à 25 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 à 5 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration

Les immobilisations en cours (en construction) sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

(n) Incertitude relative à la mesure – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les passifs environnementaux, le passif au titre des indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles (énumérer au besoin). Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

Le ministère reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du ministère diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours

	2010	2009 Redressé (note 16)
Coût de fonctionnement net	2 282 772 $	2 422 708 $
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Contributions remboursables	246 409	-
Revenus de la Caisse de réassurance-récolte	68 660	236 622
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(65 235)	(57 664)
Amortissement des immobilisations corporelles	(40 013)	(41 552)
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	4 183	(13 742)
Revenu non disponible pour dépenser	19 413	22 216
Ajustements aux immobilisations corporelles	15 904	-
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance et stocks	(15 718)	15 499
Remboursement de charges des exercices antérieurs	11 695	2 472
Augmentation (diminution) des passifs environnementaux et charges à payer	10 314	1 650
Augmentation (diminution) des garanties d'emprunt et créances irrécouvrables	(6 144)	(35 456)
Augmentation (diminution) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(2 084)	2 083
Autres	(652)	(580)
	246 732	131 548
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	75 656	31 379
Augmentation des stocks	30	63
	75 686	31 442
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	2 605 190 $	2 585 698 $

(b) Autorisations fournies et utilisées

	2010		2009	
Autorisations fournies :				
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	770 999	$	744 453	$
Crédit 5 - Dépenses en capital	63 890		54 589	
Crédit 10 - Paiements de transfert	502 688		691 552	
Crédit 22 - Agence canadienne du pari mutuel - dépenses du programme	525		-	
Montants législatifs	1 545 468		1 275 910	
Moins:				
Autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	5 449		5 507	
Autorisations périmés	272 931		175 299	
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	2 605 190	$	2 585 698	$

4. Débiteurs

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs du ministère :

	2010		2009 Redressé (note 16)	
Débiteurs des autres ministères et organismes	6 835	$	12 843	$
Débiteurs de l'extérieur	360 330		242 316	
	367 165		255 159	
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs de l'extérieur	(54 172)		(29 957)	
	312 993	$	225 202	$

5. Prêts à recevoir et avances de programme

Le tableau suivant donne le détail des soldes débiteurs des prêts à recevoir et des avances de programme du ministère :

	2010		2009 Redressé (note 16)	
Prêts résultants des programmes de garanties	144 518	$	129 391	$
Provision pour prêt irrécouvrables	(105 871)		(95 699)	
	38 647		33 692	
Avances de programme à la Caisse de réassurance-récolte	387 615		415 235	
Prêts reliés à la construction de bâtiments d'exposition	53		52	
	426 315	$	448 979	$

Prêts résultants des programmes de garanties

Les prêts à recevoir du ministère sont le résultat des prêts honorés par le ministère au prêteur initial en vertu de divers programmes de garanties de prêts. Ces prêts sont exigibles des emprunteurs aussitôt que le paiement est effectué au prêteur d'origine. Les taux d'intérêt sur ces prêts varient en vertu des taux des contrats d'emprunts d'origine et des réglementations gouvernementales en vigueur. Une provision pour créances douteuses est enregistrée pour refléter la valeur des prêts à leur valeur nette de réalisation.

Avances de programme à la Caisse de réassurance-récolte

Le programme fournit du support aux gouvernements provinciaux participants pour les frais encourus relativement à l'administration de divers programmes d'assurance-récolte. Des paiements sont effectués seulement lorsque les indemnités excèdent les réserves accumulées en raison de pertes sévères de récolte. Durant l'exercice 2010, le ministère avait avancé une somme de 387 615 000$ à la caisse (415 235 000$ en 2009). Ce même montant est dû au ministère des Finances. Durant l'exercice 2010, les activités de la caisse ont fournies un remboursement net de 27 620 000$ (55 620 000$ en 2009). Les avances faites à la caisse sont sans intérêt et au moins 10% du capital est remboursable annuellement quand le solde de la Caisse de réassurance-récolte excède 100 000 000$.

6. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Coût				
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Transferts et reclassements	Solde de clôture
Terrain	12 991 $	-	-	-	12 991 $
Bâtiments	563 241	627	341	3 504	567 031
Travaux et infrastructure	54 057	-	-	283	54 340
Machines et matériel	159 587	20 928	4 320	469	176 664
Véhicules	55 034	7 767	1 535	512	61 778
Améliorations locatives	13 258	-	-	-	13 258
Matériel et logiciels informatiques	51 596	7 538	796	16 626	74 964
Actifs en construction	9 968	38 796	-	(3 792)	44 972
Total	919 732 $	75 656 $	6 992 $	17 602 $	1 005 998 $

Catégorie d'immobilisations	Amortissement cumulé				
	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Transferts et reclassements	Solde de clôture
Terrain	-	-	-	-	-
Bâtiments	362 969	18 988	309	2	381 646
Travaux et infrastructure	20 070	1 461	-	(85)	21 616
Machines et matériel	115 064	7 916	4 234	(316)	119 062
Véhicules	37 450	3 332	1 473	(252)	39 561
Améliorations locatives	12 561	476	-	-	13 037
Matériel et logiciels informatiques	43 378	7 840	796	174	50 248
Actifs en construction	-	-	-	-	-
Total	591 492 $	40 013 $	6 812 $	(477) $	625 170 $

Catégorie d'immobilisations	Valeur comptable nette 2010	Valeur comptable nette 2009
Terrain	12 991 $	12 991 $
Bâtiments	185 385	200 272
Travaux et infrastructure	32 724	33 987
Machines et matériel	57 602	44 523
Véhicules	22 217	17 584
Améliorations locatives	221	697
Matériel et logiciels informatiques	24 716	8 218
Actifs en construction	44 972	9 968
Total	380 828 $	328 240 $

Les actifs en construction aliénés sont des actifs qui ont commencé à être utilisés au cours de l'exercice et qui ont été transférés dans la catégorie d'immobilisations pertinente.

7. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous donne le détail des créditeurs et des charges à payer du ministère :

	2010		2009	
Créditeurs - dû au ministère des Finances pour la Caisse de réassurance-récolte	387 615	$	415 235	$
Créditeurs - parties externes	173 351		417 566	
Créditeurs - autres ministères et organismes	25 870		12 241	
	586 836		845 042	
Passifs environnementaux	1 359		1 238	
Charges à payer	1 479 090		1 338 506	
	2 067 285	$	2 184 786	$

8. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant majoritairement d'accords de collaboration et d'accords de partage de frais réservés au financement des charges relatives à des projets de recherche spécifiques, ainsi que de montants correspondant à des droits versés avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés dans la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

	2010		2009	
Solde d'ouverture	11 800	$	12 638	$
Montants reçus	5 689		4 018	
Revenus constatés	(5 288)		(4 856)	
Solde de clôture	12 201	$	11 800	$

9. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2010, les charges s'élèvent à 60 006 000$ (54 490 000$ en 2009), soit environ 1.9 fois (2.0 fois en 2009) les cotisations des employés.

La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Le ministère verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

	2010		2009	
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	109 040	$	95 298	$
Charge pour l'exercice	3 720		22 196	
Prestations versées pendant l'exercice	(7 903)		(8 454)	
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	104 857	$	109 040	$

10. Autres passifs

Le ministère détient des fonds en fiducie du programme Agri-investissement, du programme Agri-stabilité, du programme Compte de stabilisation de revenu net (CSRN) et des dépôts de garantie

Le programme Agri-investissement est un compte d'épargne destiné aux producteurs, il remplace la couverture de légères baisses de revenues auparavant soutenues par les programmes précédents. Les paiements du programme sont des frais partagés avec les provinces ou territoires. Le solde du compte Agri-investissement représente les contributions des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux au programme. Celle-ci peut être retiré par les producteurs en vertu de modalités particulières.

Le programme Agri-stabilité protège les producteurs des baisses importantes de revenus agricoles. Les paiements du programme sont partagés entre le gouvernement fédéral (60 pour cent) et les provinces/ territoires (40 pour cent). La part provinciale/territoriale des contributions et l'intérêt payé sur les contributions sont détenus dans un compte à fins déterminées jusqu'à ce que les producteurs épuisent leurs fonds.

Le programme CSRN a été établi conformément aux dispositions de l'article 15 de la *Loi sur la protection du revenu agricole*. Le solde du compte CSRN représentait les contributions fédérales et provinciales/territoriales au programme. Les dépôts dans le compte ont pris fin en 2002. Les participants devaient retirer leurs fonds pendant un maximum de cinq ans se terminant le 31 mars 2009.

Les activités du compte d'Agri-investissement, Agri-stabilité, CSRN et des dépôts de garantie durant l'exercice étaient les suivantes :

	2010		2009	
Solde d'ouverture	418 498	$	316 478	$
Dépôts	539 176		676 323	
Retraits	(355 894)		(574 303)	
Solde de clôture	601 780	$	418 498	$

11. Fonds réservés de l'avoir du Canada

Une partie de l'avoir du ministère est réservée et affectée à des fins particulières. Les revenus et les charges connexes sont déclarés dans l'état des résultats. Le ministère assure le fonctionnement de deux programmes qui, en vertu de la législation, exigent que les revenus soient affectés aux charges du programme.

La Caisse de réassurance-récolte a été établie en vertu de la *Loi sur la Protection de revenu agricole*, ce programme assure les provinces participantes pour les frais encourus relativement à l'administration de divers régimes d'assurance-récolte. La caisse enregistre les recettes et déboursés aux termes des accords de réassurance. Lorsque les revenus sont inférieurs aux paiements à effectuer, le ministre des Finances peut procéder à des avances de fonds additionnelles pour couvrir ces obligations (note 5).

Le compte de stabilisation des produits agricoles a été établie en vertu de la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles*, qui régissait les comptes de stabilisation et qui a été abrogée et remplacée par la *Loi sur la Protection de revenu agricole* le 1er avril 1991. Le but de ces comptes était de réduire les pertes de revenus des producteurs découlant des risques du marché au moyen de la stabilisation des prix. Les primes étaient partagées également entre le gouvernement du Canada, les provinces participantes et les producteurs participants. Les activités courantes sont limitées à la collection de comptes débiteurs.

Le solde du compte à la fin de l'exercice est inclus dans l'avoir du Canada. Voici les opérations portées au compte :

	2010		2009 Redressé (note 16)	
Caisse de réassurance-récolte – Fonds réservés				
Solde, début de l'exercice	(16 533)	$	(253 155)	$
Revenus	76 253		238 574	
Charges	(7 593)		(1 952)	
Solde, fin de l'exercice	52 127		(16 533)	
Compte de stabilisation des produits agricoles - Fonds réservés	647		647	
Avoir du Canada - Fonds non réservés, fin de l'exercice	107 959		268 362	
Avoir du Canada - Total, fin de l'exercice	160 733	$	252 476	$

12. Éventualités

Les éléments d'éventualité surviennent dans le cours normal des activités, et leur dénouement est inconnu. Ils sont regroupées en cinq catégories comme suit :

(a) Sites contaminés

On comptabilise les éléments de passif afin d'inscrire les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état des sites contaminés lorsque le ministère est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. Le ministère a identifié environ 18 sites (82 sites en 2009) où des mesures sont possibles et pour lesquels un passif de 1 358 938$ (1 237 877$ en 2009) a été constaté dans les charges à payer. Le ministère a évalué des coûts additionnels d'assainissement de 2 612 380$ (2 417 234$ en 2009) qui ne sont pas comptabilisés puisqu'il est peu probable que ces coûts soient engagés pour le moment. Les efforts déployés par le ministère pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des passifs environnementaux additionnels ayant trait aux sites récemment établis ou aux modifications apportées aux évaluations ou à l'utilisation prévue des sites existants. Ces éléments de passif seront comptabilisés par le ministère durant l'exercice au cours duquel il est probable qu'ils se matérialiseront et qu'il sera possible d'en établir une estimation raisonnable.

(b) Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du ministère dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Selon l'évaluation du ministère, des poursuites pour des réclamations totalisant environ 14 039 481$ (14 000 000$ en 2009) étaient toujours en instance au 31 mars 2010. Certaines obligations éventuelles pourraient devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge dans les états financiers.

Le ministère a également été nommé dans d'autres réclamations contre le gouvernement du Canada, liés à l'industrie agricole, pour lesquels les montants et la probabilité ne peuvent être déterminés. La divulgation limitée quant aux obligations éventuelles pour les réclamations légales reconnues par le ministère est un reflet direct de la sensibilité et le l'état d'avancement des réclamations en cours.

(c) Garanties de prêts ou de prix

	Limite autorisée	Garanties en vigueur		Provision au 31 mars	
		2010	2009	2010	2009
Prêts conformément au Programme de paiements anticipés en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*	5 000 000 $	1 514 847 $	1 523 938 $	29 983 $	33 221 $
Prêts aux fermiers en vertu de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles* et en vertu de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* (autrefois nommée *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*)	3 000 000	99 089	114 800	991	1 148
Ententes de garantie de prix avec des organismes de commercialisation conformément au Programme de mise en commun des prix en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*	Aucune limite	17 761	14 388	-	-
	$	1 631 697 $	1 653 126 $	30 974 $	34 369 $

Une provision pour perte est le montant enregistré pour la perte estimée sur les garanties d'emprunt en vigueur et est incluse dans les charges à payer. Aucune provision n'a été enregistrée pour le Programme de mise en commun des prix en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* car aucun coût n'est probable.

Dans le cadre du Programme de paiements anticipés en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, le ministère garantie le remboursement des avances faites aux producteurs au printemps et à l'automne par les associations de producteurs, créant un environnement d'affaires plus stable. Le montant d'avance maximale du programme est de 400 000$. Ces prêts ont généralement une échéance de 18 mois.

En vertu de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles* et de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* (autrefois nommée *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*), le ministère garantie les prêts faits par des institutions financières aux fermiers pour l'amélioration et la mise en valeur des exploitations agricoles, à la transformation, à la distribution et la commercialisation des produits agricoles. Ce programme garantie 95 pour cent du montant prêté aux fermes et coopératives par les institutions financières. Pour les demandeurs individuels, y compris les corporations, le montant maximal d'un prêt accordé en vertu de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* est de 500 000$. Les prêts ont une échéance maximale de 15 ans.

Dans le cadre du Programme de mise en commun des prix en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, le ministère fourni une garantie qui protège les agences de commercialisation et leurs producteurs contre un effondrement imprévu du prix de marché de leurs produits.

(d) Contributions remboursables avec conditions

En vertu du Programme de réserve pour pertes sur prêts relatifs à l'abattage de ruminants, ce qui a fini en 2007, les contributions remboursables avec conditions ont été émises pour un total en 2010 de 20 020 640$ (20 110 000$ en 2009). Les fonds versés et les intérêts courus sont remboursables en 10 ans et au plus tard le 31 décembre 2017, moins les montants utilisés pour couvrir une proportion des défauts de paiements des prêts.

En vertu de l'Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants, les contributions remboursables avec conditions ont été émises pour un total de 19 458 836$. Le remboursement sera assujetti à la rentabilité du projet, et à une période de remboursement maximale de 7 ans.

Les sommes qui deviendront remboursables ne peuvent pas actuellement être estimées. Les fonds versés portent un taux d'intérêt soit au coût de capital des prêteurs ou selon le taux d'escompte des bons du Trésor pour 90 jours, conformément à l'entente initiale avec le prêteur.

(e) Recouvrement éventuel

Agri-stabilité et le programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) sont des programmes à frais partagés entre les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux. L'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks est un programme financé par le fédéral. Lorsque les gouvernements provinciaux/territoriaux fournissent ces programmes et que des paiements en trop sont constatés, le gouvernement fédéral est en droit de recouvrer sa part de frais partagés lorsque les paiements en trop sont recouvrés. Le ministère a estimé le montant recouvrable éventuel à 16 175 246$ (21 084 000$ en 2009). Le recouvrement éventuel n'est pas enregistré dans les états financiers.

13. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du ministère peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le ministère sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en oeuvre ses programmes de paiements de transfert. Voici les principales obligations contractuelles non révocables pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2011	2012	2013	2014	2015 et exercices ultérieurs	Total
Paiements de transfert	74 071 $	10 405 $	1 393 $	635 $	-	86 504 $
Total	74 071 $	10 405 $	1 393 $	635 $	-	86 504 $

14. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le ministère a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le ministère a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, installations, services juridiques et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du ministère :

	2010	2009
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	38 814 $	36 520 $
Installations	23 272	18 525
Services juridiques	1 701	1 107
Indemnisation des accidentés du travail	1 448	1 512
Total	65 235 $	57 664 $

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et services gouvernementaux Canada ainsi que les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats du ministère.

15. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités de programme du ministère. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

*	GRE	SI	SIA	DCM	MF	SGR	CTIEE	DA	DRRC	ACPM	FER	CPAC	2010 Total	2009 Total
Charges														
Paiements de transfert	1 183 961$	(735)$	90 980$	47 721$	50 574$	49 336$	819$	38 222$	11 036$	-	-	-	1 471 914$	1 741 978$
Salaires et avantages sociaux	33 547	223 577	138 694	40 952	31 387	34 048	65 327	4 368	8 867	4 713	5 600	2 029	593 109	595 590
Services professionnels et autres	9 961	48 638	17 352	6 092	3 390	1 709	8 895	3 177	993	6 586	3 996	411	111 200	131 670
Provision pour garanties d'emprunt et créances irrécouvrables	41 972	(5 192)	-	-	(2 254)	(159)	-	-	-	113	-	-	34 480	63 506
Fournitures et approvisionnements	337	23 866	18 880	706	8 203	4 071	7 431	22	65	107	991	152	64 831	56 954
Amortissement des immobilisations corporelles	-	39 817	-	-	-	-	-	-	-	196	-	-	40 013	41 552
Installations	338	35 646	421	362	1 163	155	238	(44)	6	534	64	40	38 923	37 970
Déplacements	285	4 987	4 652	3 503	1 569	970	3 187	220	709	191	332	262	20 867	22 859
Réparations et entretien	648	17 781	2 000	23	3 042	168	694	2	-	7	37	80	24 482	22 012
Électricité et autres services publics	-	16 226	62	-	317	-	4	-	-	6	-	-	16 615	17 815
Caisse de réassurance-récolte	7 593	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 593	1 952
Total des charges	1 278 642	404 611	273 041	99 359	97 391	90 298	86 595	45 967	21 676	12 453	11 020	2 974	2 424 027	2 733 858
Revenus														
Caisse de réassurance-récolte	76 253	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	76 253	238 574
Ventes de biens et services	2 708	1 867	15 769	-	17 379	194	33	-	-	12 398	-	-	50 348	55 232
Intérêts	146	5 570	37	33	42	4	2	-	-	45	6	-	5 685	8 433
Projets conjoints et ententes de partage des coûts	5 288	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 288	4 855
Gain sur l'aliénation d'actifs	1	550	2 267	-	740	95	28	-	-	-	-	-	3 681	4 056
Total des revenus	84 396	7 787	18 073	33	18 161	293	63	-	-	12 443	6	-	141 255	311 150
Coût de fonctionnement net	1 194 246$	396 824$	254 968$	99 326$	79 230$	90 005$	86 532$	45 967$	21 676$	10$	11 014$	2 974$	2 282 772$	2 422 708$

*GRE – Gestion des risques de l'entreprise; SI – Service internes; SIA – Sciences, innovation et adoption; DCM – Développement du commerce et des marchés; MF – Mesures à la ferme; SGR – Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments; CTIEE – Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental; DA – Développement de l'agroentreprise; DRRC – Développement des régions rurales et développement des coopératives.; ACPM – Agence canadienne du pari mutuel; FER – Facilitation de l'efficacité de la réglementation; CPAC – Conseil des produits agricoles du Canada.

16. Adoption de nouvelles conventions comptables

Durant l'exercice, le ministère a adopté la nouvelle norme comptable du Conseil du Trésor, soit la NCCT 1.2 : États financiers des ministères et organismes, qui s'applique au ministère à compter de l'exercice 2010. Le principal changement aux conventions comptables du ministère découlant de l'adoption de la nouvelle norme NCCT 1.2 est la constatation des montants à recevoir du Trésor parmi les éléments d'actif dans l'état de la situation financière.

L'adoption des nouvelles conventions comptables du Conseil du Trésor est présentée de manière rétroactive. Le tableau ci-dessous montre les répercussions sur les comparatifs pour 2009 :

	2009 Avant rajustement	Répercussions des changements	2009 Après rajustement
État de la situation financière :			
Éléments d'actif	2 330 959 $	717 361 $	3 048 320 $
Avoir du Canada	(464 885)	717 361	252 476
État des résultats :			
Revenus	336 762	(25 612)	311 150
Coût de fonctionnement net	2 397 096 $	25 612 $	2 422 708 $

17. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Annexe de la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

1. Introduction

Le présent document est joint à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers de l'exercice 2009-2010 d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Conformément aux exigences de la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor entrée en vigueur le 1er avril 2009, ce document fournit un résumé des mesures prises par Agriculture et Agroalimentaire Canada pour assurer l'existence d'un système de contrôle interne efficace à l'égard des rapports financiers (CIRF). Notamment, le document fournit des données récapitulatives sur les résultats des évaluations menées par Agriculture et Agroalimentaire Canada au 31 mars 2010, y compris les progrès accomplis, les résultats obtenus et les plans d'actions connexes, de concert avec certains points saillants d'ordre financier pour aider à bien comprendre l'environnement de contrôle particulier du ministère.

Les systèmes de CIRF efficaces permettent d'obtenir des états financiers fiables et de donner l'assurance que :

- les transactions sont autorisées adéquatement;
- les dossiers financiers sont tenus à jour correctement;
- les actifs sont protégés contre les risques tels le gaspillage, l'abus, la perte, la fraude et la mauvaise gestion; et
- les lois, les règlements et les politiques applicables sont respectés.

Il faut préciser que le système de CIRF n'a pas été conçu dans le but d'éliminer tous les risques, mais plutôt de ramener le risque à un niveau raisonnable au moyen de contrôles pondérés et proportionnels à ceux qu'il vise à atténuer.

Le maintien d'un tel système est un processus permanent consistant à cerner les risques, à établir les priorités connexes et à mettre en place les contrôles requis pour atténuer ces risques; également, on surveille le rendement du système dans une optique d'amélioration permanente. Par conséquent, l'étendue, le rythme et l'état des évaluations ministérielles de l'efficacité de leur système de CIRF varient d'une organisation à l'autre en fonction des risques et de leurs circonstances uniques.

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programmes

On trouvera des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programmes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada dans son Rapport ministériel sur le rendement et son Rapport sur les plans et les priorités.

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Annexe – Évaluation du contrôle interne efficace à l'égard des rapports financiers (suite)

1.2 Faits saillants financiers

Des renseignements financiers se trouvent dans les états financiers (non vérifiés) de l'exercice 2009-2010 d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il est également possible d'obtenir de l'information dans les Comptes publics du Canada.

- Les charges totales se sont chiffrées à 2,4 milliards de dollars. Les paiements de transfert constituent 61 % des charges, suivis des salaires et des avantages sociaux, qui comptent pour 24 %.
- L'architecture des activités de programmes (AAP) a été révisé pour 2010-2011 afin de mieux refléter la nature des programmes et activités du ministère ainsi qu'améliorer la gestion et la gérance de ses ressources. Les charges et revenus de la période actuelle et comparative sont présentés en fonction de la nouvelle AAP.
- Les revenus totaux se situent à 141 millions de dollars. Les primes de la Caisse de réassurance-récolte constituent 54 % des revenus, suivies de la vente de biens et services qui correspond à 36 %.
- Les actifs financiers se composent principalement du montant à recevoir du Trésor (72 %), suivi des prêts à recevoir (16 %) et des débiteurs (12 %).
- Les actifs non financiers se composent principalement d'immobilisations corporelles, qui comprennent 13 % de l'actif total de 3 milliards de dollars du ministère. La majorité des immobilisations corporelles sont des bâtiments, et d'équipement situés dans les centres de recherche agricoles à travers le Canada.
- Les créditeurs et charges à payer constituent plus de 73 % du passif total, qui se chiffre à 2,8 milliards de dollars. Les charges à payer liées aux programmes de paiements de transfert représentent la plus grande partie de cette catégorie.
- Les autres passifs de 602 millions de dollars sont composés de montants détenus en fiducie de producteurs agricoles et d'administrations provinciales en vertu des modalités des programmes de paiements de transfert pour gérer les risques d'entreprise.

Agriculture et Agroalimentaire Canada dispose d'un environnement de système d'information complexe qui est essentiel en matière d'opération et d'information financière et qui est composé d'un système intégré des finances (SAP), d'un système de gestion des ressources humaines (Peoplesoft) et de systèmes de prestation des subventions et des contributions. Les processus de fonctionnement sont standardisés dans l'ensemble de ses emplacements.

1.3 Ententes de services afférentes aux états financiers

Agriculture et Agroalimentaire Canada fait appel à d'autres organisations pour le traitement de certaines opérations constatées dans ses états financiers :

- Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada exerce une gestion centrale du versement des salaires et de l'acquisition de certains biens et services ainsi que de l'offre de locaux.

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit au ministère les renseignements servant à calculer diverses régularisations et provisions, comme les indemnités de départ à payer.
- Le ministère de la Justice fournit des services juridiques à tous les ministères, y compris Agriculture et Agroalimentaire Canada.

1.4 Changements importants au cours de l'exercice 2009-2010

En 2009-2010, Agriculture et Agroalimentaire Canada a adopté les normes de comptables révisées du Conseil du Trésor en matière de présentation des états financiers ministériels. Les nouvelles normes obligent à présenter le «montant à recevoir du Trésor», qui correspond principalement au montant qui peut être retiré du Trésor sans autres imputations à ses autorisations. De plus, les nouvelles normes fournissent une définition plus précise du périmètre comptable. La présentation des activités dans l'état des résultats reflète les modifications apportées à l'architecture des activités de programmes.

2. L'environnement de contrôle d'Agriculture et Agroalimentaire Canada dans l'optique du CIRF

Agriculture et Agroalimentaire Canada reconnaît l'importance de donner le ton donné par la direction pour assurer que le personnel de tous les niveaux comprenne son rôle dans le maintien de systèmes de CIRF efficaces et soit bien outillé pour assumer ces responsabilités avec efficacité. Agriculture et Agroalimentaire Canada a pour objectif d'assurer la bonne gestion des risques grâce à un environnement de contrôle efficace qui est axé sur les risques et qui favorise l'amélioration continue et l'innovation.

2.1 Postes, rôles et responsabilités clés

Ci-dessous se trouvent les principaux postes et comités d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ayant les responsabilités de maintenir et d'évaluer l'efficacité du système de CIRF.

Administrateur général – L'administrateur général d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, à titre d'agent comptable, assume la responsabilité et la direction globale pour les mesures prises en vue de maintenir un système de contrôle interne efficace. À ce titre, l'administrateur général est conseillé par le Comité ministériel de vérification et le Comité de gestion du ministère.

Dirigeant principal des finances (DPF) – Le DPF d'Agriculture et Agroalimentaire Canada relève directement à l'administrateur général et fournit la direction pour assurer la coordination, la cohérence et l'orientation en matière de conception et maintien d'un système de CIRF efficace et intégré, y compris son évaluation annuelle. Les responsabilités du DPF incluent également la gestion du profil de risque d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Annexe – Évaluation du contrôle interne efficace à l'égard des rapports financiers (suite)

Cadres supérieurs du ministère – Les cadres supérieurs d'Agriculture et Agroalimentaire Canada chargés de la prestation des programmes sont responsables du maintien et de l'examen de l'efficacité du système de CIRF qui relève de leur mandat.

Dirigeant principal de la vérification (DPV) – Le DPV d'Agriculture et Agroalimentaire Canada relève directement à l'administrateur général et assure l'efficacité du système de CIRF grâce à des vérifications internes périodiques qui sont essentielles au maintien d'un tel système.

Comité ministériel de vérification (CMV) – Le CMV est un comité consultatif qui fournit des opinions objectives concernant la gestion du risque, le contrôle et la gouvernance du ministère. Constitué de trois membres de l'extérieur, il a été établi en 2008. À ce titre, il revoit le profil de risque d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et son système de contrôle interne, y compris les rapports des vérifications internes et externes et les plans d'évaluation et d'action reliés au système de CIRF.

Comité de gestions du ministère (CGM) – À titre d'organisme décisionnel central d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, le CGM examine, approuve et surveille le profil de risque ministériel et le système ministériel de contrôle interne, y compris le système de CIRF.

Comité de gestion horizontale (CGH) – Ce comité au niveau des sous-ministres adjoints est responsable pour les décisions liées au personnel, systèmes et finances.

Comité de gestion du conseil de programmes (CGCP) – Ce comité au niveau des sous-ministres adjoints est responsable pour les décisions liées au programme, service, politique stratégique et cadre de résultats.

Comités des affaires – Le comité de l'Environnement, le comité de Compétitivité et le comité de l'Innovation.

Commission de révision des marchés publics (CRMP) – Les cadres supérieurs du ministère revoient tous les processus contractuels importants. Les recommandations de la CRMP sont présentées au CGH pour approbation.

2.2 Principaux contrôles organisationnels d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Agriculture et Agroalimentaire Canada possède un cadre de contrôle interne complet en matière de transactions financières. Ce cadre respecte le processus de gestion des dépenses du gouvernement fédéral, de l'approbation initiale des programmes en passant par le processus budgétaire jusqu'aux paiements finaux des programmes et les vérifications après paiement.

Le financement du ministère est contrôlé par un processus de contrôle du budget et des engagements centralisé au sein de son système financier intégré. Les contrats et les accords de contribution font l'objet d'un processus d'approbation rigoureux. Les pratiques ministérielles mettent l'accent sur la séparation des tâches et les processus de fonctionnement systématisés communs dans tous les emplacements et les directions générales.

Annexe – Évaluation du contrôle interne efficace à l'égard des rapports financiers (suite)

L'approbation des charges ministérielles se fait à l'étape de l'engagement des charges, à l'étape de l'approbation des paiements et à l'étape du contrôle des paiements. Les paiements font l'objet d'un processus de contrôle de la qualité qui adapte les processus de vérification aux risques. Les contrôles des paiements sont vérifiés fréquemment en vue d'assurer une efficacité continue et cohérente.

Les résultats financiers font l'objet d'une surveillance continue par l'entremise d'un processus mensuel des résultats financiers à l'échelle du ministère, validé à chaque niveau de gestion et approuvé par les cadres supérieurs. Les rapports financiers annuels font l'objet d'un processus rigoureux de contrôle de la qualité.

L'environnement de contrôle d'Agriculture et Agroalimentaire Canada compte également une série de mesures visant à aider le personnel à gérer les risques en les sensibilisants, en fournissant des connaissances et des outils appropriés ainsi qu'en développant les compétences. Les mesures les plus pertinentes sont les suivantes :

- Un bureau d'éthique ministériel qui fournit des renseignements et du soutien au personnel en ce qui concerne les questions d'éthique.
- Une structure de comités de gestion. Le ministère est géré par l'entremise de comités thématiques présidés par le sous-ministre ou un sous-ministre adjoint et composés du sous-ministre délégué, de sous-ministres adjoints et de gestionnaires de direction générale.
- Un code d'éthique en vue d'appuyer le personnel dans ses activités professionnelles.
- Des mesures relatives aux conflits d'intérêts conçues pour informer les employés au sujet des politiques ministérielles en matière de conflit d'intérêt et appuyées par des séances périodiques de communication et de formation.
- Des politiques et des procédures concernant les mesures disciplinaires à prendre en cas de perte d'argent ou d'inconduite.
- Des directives de sécurités reliées au programme de sécurité global, y compris des éléments d'information et de sécurité du personnel.
- Un éventail complet de politiques sur les ressources humaines, les ressources financières et la passation des marchés communiquées à tous les niveaux et appuyées par des séances de formation officielles.
- Un processus officiel et documenté concernant la délégation de pouvoir en matière de finances et de ressources humaines.
- Une fonction de vérification interne à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). La charte de vérification interne d'AAC décrit les rôles et les responsabilités en matière de vérification interne.
- Un comité ministériel de vérification dont le rôle consiste à offrir des conseils indépendants au sous-ministre quant à la gouvernance, aux pratiques de gestion du risque et les contrôles, ainsi qu'à examiner le plan de vérification interne.
- Des systèmes d'applications financières sécurisés afin d'assurer la sécurité et l'intégrité du traitement des données financières.
- Un cadre de gestion du risque associé aux récipiendaires des paiements de transfert.

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Annexe – Évaluation du contrôle interne efficace à l'égard des rapports financiers (suite)

3. Évaluation du système de CIRF d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

En 2006, Agriculture et Agroalimentaire Canada a commandé une évaluation de leur état de préparation à la vérification dans le contexte de l'initiative du gouvernement du Canada visant à faire en sorte que les ministères soient prêts à faire l'objet d'une vérification des états financiers ministériels s'appuyant sur les mesures de contrôle. En 2007, un examen de planification et délimitation a eu lieu en vue de déterminer les processus administratifs à documenter. Étant donné que les programmes évoluent, les processus administratifs clés doivent être mis à jour annuellement.

L'obligation d'évaluer annuellement le système de contrôle interne efficace à l'égard des rapports financiers a été officialisée en avril 2009 quand la nouvelle *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor est entrée en vigueur.

3.1 Base de référence de l'évaluation

La *Politique sur le contrôle interne* oblige les ministères à maintenir un système de CIRF efficace en vue d'offrir une garantie raisonnable que : a) les transactions sont autorisées correctement; b) les registres financiers sont tenus à jour; c) les actifs sont protégé; et d) les lois, règlements et politiques applicable sont respectés.

Ce faisant, les ministères doivent évaluer à tous les ans l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles financiers clés en matière des rapports financiers en vue de soutenir l'amélioration continue.

L'***efficacité de la conception*** implique qu'on s'assure que les contrôles financiers clés sont conçus de manière à satisfaire les objectifs de contrôle de l'entité et à pouvoir efficacement prévenir ou déceler des erreurs ou une fraude qui pourraient occasionner des inexactitudes importantes dans les états financiers.

L'***efficacité du fonctionnement*** implique qu'on évalue si les contrôles fonctionnent tels qu'ils ont été conçus et si la personne qui entreprend les contrôles a le pouvoir et les compétences nécessaires pour effectuer ces contrôles efficacement.

De telles évaluations couvrent tous les niveaux de contrôle du ministère, soit les mesures de contrôle ministérielles ou d'entité, les contrôles informatiques généraux et les contrôles des processus administratifs.

3.2 Méthode d'évaluation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

L'évaluation de leur état de préparation à la vérification d'Agriculture et Agroalimentaire Canada a été complétée en 2006. L'évaluation ciblait trois domaines particuliers : les processus et les contrôles, les états financiers et le personnel - le potentiel et les capacités des fonctions financières. Elle présentait aussi des recommandations visant à aider Agriculture et Agroalimentaire Canada à se préparer à une vérification efficace des états financiers ministériels.

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Annexe – Évaluation du contrôle interne efficace à l'égard des rapports financiers (suite)

En se préparant en vue d'une vérification s'appuyant sur les contrôles, Agriculture et Agroalimentaire Canada a pris les mesures nécessaires à l'évaluation de son système de CIRF. Le ministère a suivi les pratiques exemplaires dans le domaine des cadres de contrôle interne à l'égard des rapports financiers.

Afin de faire en sorte que son plan de travail respecte adéquatement les exigences de la nouvelle *Politique sur le contrôle interne*, Agriculture et Agroalimentaire Canada a retenu les services d'un cabinet comptable en vue de mettre à jour l'évaluation des risques afférents aux processus administratifs importants. Les processus choisis en vue d'une évaluation tenant en considération les comptes importants dans les états financiers à l'aide d'une approche s'appuyant sur les risques sont :

- Clôture et rapports financiers
- La budgétisation et les prévisions
- Les nouveaux programmes de paiements de transfert
- La sécurité logique des TI (application/base de données)
- Agri-stabilité
- Agri-investissement
- Agri-protection
- Les processus administratifs génériques des subventions et contributions
- Les prêts et les avances
- Les immobilisations
- Le fonctionnement des TI
- La gestion du changement dans les TI
- Les dépenses d'exploitation
- La paye
- Les revenus
- La sécurité physique des TI et les copies de secours
- Les mesures de contrôle au niveau de l'entité

4. Résultats de l'évaluation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

L'évaluation de l'état de préparation à la vérification de 2006 a relevé les trois priorités à régler :

- Tous les processus administratifs importants nécessitent une documentation, y compris l'identification des objectifs de contrôle, les activités de contrôle et les mesures de contrôle clés.

- Le ministère a besoin de s'assurer que les contrôles clés documentés sont conçus, sont mis en œuvre et fonctionnent de façon efficace.

- En ce qui concerne la capacité et les moyens d'exécuter les fonctions financières, le ministère a besoin d'augmenter le nombre de ressources qualifiées et doit remplir les postes vacants afin de soutenir une vérification efficace dans un délai opportun.

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Annexe – Évaluation du contrôle interne efficace à l'égard des rapports financiers (suite)

4.1 Efficacité de la conception des contrôles clés

Les programmes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada sont adaptés aux besoins de l'industrie; par conséquent, ils changent fréquemment. Puisque les programmes évoluent, les processus permanents relatifs aux dépenses de fonctionnement ont été documentés au départ. On a aussi documenté les processus de contrôle s'appliquant aux programmes de paiements de transfert les plus importants, aux revenus et immobilisations, ainsi que les processus s'appliquant à la clôture financière et ceux qui s'appliquent au niveau de l'entité. On a mené des revues afin de confirmer la conception et la mise en œuvre des contrôles. Au 31 mars 2010, Agriculture et Agroalimentaire Canada a précisé des améliorations à apporter à l'efficacité de la conception de ses contrôles et a commencé à adopter des mesures pour redresser les domaines suivants :

- Une cohérence accrue en matière de l'exhaustivité, la qualité et la rapidité de la documentation des contrôles.
- La documentation des contrôles informatiques généraux.
- La mise à jour de la stratégie ministérielle de vérification des paiements et d'échantillonnage statistique afin de fournir une évaluation ciblant les contrôles à l'égard des rapports financiers.
- Le renforcement des procédures pour l'enregistrement des ajustements de comptabilité d'exercice.
- La mise à jour des activités de surveillance financière du ministère en vue de mettre l'accent sur l'évaluation des contrôles à l'égard des rapports financiers.
- L'amélioration de la documentation des processus de réconciliation pour les transactions générées dans les sous-systèmes ou traitées en vertu d'ententes de service.
- La formalisation et la documentation du processus de contrôle de la qualité et d'approbation des états financiers ministériels.
- L'amélioration continue du processus de contrôle relatif à l'existence et à l'évaluation des immobilisations.

4.2 Efficacité du fonctionnement des contrôles clés

Agriculture et Agroalimentaire Canada a un processus continu pour évaluer la validité et l'autorisation des ses transactions de paiement. Le résultat de ces évaluations est présenté annuellement au Comité de gestion horizontale, un conseil de cadres supérieurs. Le résultat de ces évaluations montre que les marges d'erreur se situent à l'intérieur de limites acceptables en matière de tolérance du risque. Ces évaluations des contrôles couvrent une portion des assertions des états financiers, plus particulièrement l'autorisation, la validité et l'enregistrement. En 2009-2010, Agriculture et Agroalimentaire Canada a élaboré un plan d'évaluation de l'efficacité fonctionnelle qui couvrira, à tour de rôle, tous les processus administratifs importants en ce qui concerne les assertions pertinentes des états financiers.

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Annexe – Évaluation du contrôle interne efficace à l'égard des rapports financiers (suite)

5. Plan d'action d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

5.1 État d'avancement au 31 mars 2010

Au cours de l'exercice 2009-2010, le ministère a terminé la documentation des processus relatifs à la clôture et aux rapports financiers, aux revenus et aux débiteurs ainsi qu'aux immobilisations. Le ministère a aussi mis à jour son évaluation du risque des processus relatifs aux comptes et aux transactions importants en ce qui a trait aux rapports financiers.

Le processus de documentation des soldes des états financiers, de l'analyse des éléments des états financiers et du contrôle de la qualité quant à la préparation des états financiers et des notes a été amélioré. On a entrepris des travaux afin d'examiner le processus d'assurance de la qualité des transactions financières pour améliorer le rendement et l'efficacité de la méthodologie d'échantillonnage et des processus de surveillance financière. On a continué l'amélioration des contrôles de la qualité des balances de vérification mensuelle et des interfaces automatisées de paiements en lots, ce qui a permis d'arriver à un minimum d'erreurs.

5.2 Plan d'action pour le prochain exercice et les années à venir

À partir des progrès réalisés jusqu'à présent, Agriculture et Agroalimentaire Canada a élaboré un plan de 3 ans visant la mise en application intégrale des exigences de la *Politique sur le contrôle interne* et la préparation complète de son système de CIRF d'ici 2012-2013. Après cette période de mise en œuvre, les mesures de contrôle seront évaluées à tour de rôle et selon une fréquence adaptée aux risques du processus. Les mesures de contrôle à risque élevé seront évaluées annuellement, celles à risque moyen seront évaluées selon un cycle bi annuel et celles à risque faible, selon un cycle tri annuel. Au cours de cette période, des redressements et des réévaluations auront lieu au fur et à mesure que les problèmes seront soulevés et adressés. Ce calendrier dépend du niveau d'effort requis pour adresser tout écart identifié lors des phases d'efficacité conceptuelle et fonctionnelle à venir.

D'ici la fin de 2010-2011, Agriculture et Agroalimentaire Canada prévoit :

Terminer la documentation initiale et l'évaluation des processus administratifs à risque élevé :

-Clôture et les rapports financiers (en cours)

-Sécurité logique des contrôles informatiques généraux (niveau des applications)

-Nouveaux programmes de paiements de transfert

D'ici la fin de 2011-2012 :

Terminer la documentation initiale et l'évaluation des processus administratifs à risque moyen :

-Les grands programmes de contribution visant la gestion des risques de l'entreprise

-Les processus génériques de prestation des programmes de contribution

Annexe – Évaluation du contrôle interne efficace à l'égard des rapports financiers (suite)

-Les prêts et les avances

D'ici la fin de 2012-2013 :

Terminer la documentation initiale et l'évaluation du reste des processus administratifs à risque moyen et des processus administratifs à risque faible :

-Les immobilisations

-Les dépenses de fonctionnement (documentation terminée – vérification des contrôles à effectuer)

-La paye

-Les revenus

-Les contrôles informatiques généraux : la sécurité physique et les copies de secours

-Les mesures de contrôle au niveau de l'entité (documentation terminée – vérification des contrôles à effectuer)

Années à venir :

En ce qui concerne 2013-2014 et les années suivantes, la vérification des mesures de contrôle clés s'effectuera en mode de maintien selon le cycle qui suit :

Activité		Année 1 2013-2014	Année 2 2014-2015	Année 3 2015-2016	Année 4 2016-2017
Mode de maintien					
Risque élevé (annuel)	Clôture et rapports financiers	✓	✓	✓	✓
	Budget et prévisions	✓	✓	✓	✓
	Nouveaux programmes de paiements de transfert	✓	✓	✓	✓
	Sécurité logique des TI	✓	✓	✓	✓
Risque moyen (cycle	Agri-stabilité		✓		✓
	Agri-investissement		✓		✓
	Agri-protection	✓		✓	

Annexe – Évaluation du contrôle interne efficace à l'égard des rapports financiers (suite)

biannuel)	Processus génériques de prestation des contributions		✓		✓
	Prêts et avances	✓		✓	
	Immobilisations	✓		✓	
	Fonctionnement des TI		✓		✓
	Gestion du changement dans les TI	✓		✓	
Risque faible (cycle tri annuel)	Dépenses de fonctionnement	✓			✓
	Paye		✓		
	Revenus			✓	
	Sécurité physique des TI	✓			✓
	Copies de secours des TI			✓	
	Mesures de contrôle au niveau de l'entité		✓		